



Règlement Intérieur

Dernière maj le 08/09/2021

Préambule

There is no spoon est un agence de conseil & création agissant en tant qu'organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 78 84721 78 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

Article 1. Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à tous les Apprenants, qui suivent un parcours de formation délivré par There is no spoon (les « **Apprenants** »).

Le règlement intérieur vise à réguler les rapports entre les formateurs de There is no spoon afin de permettre les meilleures conditions de travail à l'ensemble des Apprenants, propices à la réussite de leur formation, et ce, en prenant en compte les particularités de l'enseignement dispensé essentiellement à distance.

Article 2. Règles de fonctionnement

2.1 Principes essentiels

Les espaces éducatifs de There is no spoon reposent sur les valeurs et les principes suivants, dont le respect s'imposent à tous, de tolérance, d'entraide, de bienveillance, de courtoisie, de civilité et de savoir-vivre ensemble, de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, à la protection contre toute forme de violence verbale, morale, psychologique, ou physique.

L'usage de la violence, sous quelque forme que ce soit, est interdit et ne sera pas toléré au sein des espaces en ligne ou hors ligne de There is no spoon.

Les Apprenants sont ainsi invités à participer aux différents espaces de formation de There is no spoon, en respectant les valeurs et principes évoqués ci-avant ainsi que la législation en vigueur.

2.2 Organisation des formations

Chaque Parcours se déroule sous la forme d'une alternance de mise en situations, de temps d'écoute et de partage permettant le cas échéant d'adapter la formation, d'apports théoriques et d'évaluation qualitatives des acquis.

2.3 Équipement nécessaire

Les enseignements de There is no spoon étant dispensés en ligne, chaque Apprenant doit obligatoirement avoir accès à un réseau internet de qualité suffisante permettant d'effectuer des visioconférences sans interruptions, avoir en sa possession une webcam ainsi qu'un micro.

Un aménagement est prévu pour les Apprenants en situation de handicap.

2.4 Arrêt et suspension des formations

En cas d'arrêt anticipé de la formation ou de suspension de la formation, l'Apprenant doit en notifier There is no spoon (hello@nospoon.fr).

Les Apprenants financés par un organisme de financement tel que Pôle Emploi, Opco, Transitions pro, ou autres n'ont pas la possibilité de faire de pause sans en référer préalablement à leur organisme de financement. Un accord écrit officiel de l'organisme de financement sera obligatoire pour que There is no spoon prenne en considération ladite pause et que le report de la durée équivalente à la période de suspension en fin de la formation soit effectif.

Article 3. Obligations des Apprenants

3.1 Assiduité

L'Apprenant est tenu à une obligation générale d'assiduité.

3.2 Participation obligatoire aux sessions de formation

L'Apprenant doit être présent à toutes les sessions de formation prévues dans son Parcours.

En cas d'absence à une session de formation, cette dernière ne sera pas reportée ou replanifiée.

3.3 Implication

En vue du succès de leur formation, les Apprenants se doivent de fournir un travail régulier tout au long de leur formation

3.4 Respect de la propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus mis à disposition par There is no spoon est protégé par la réglementation régissant les droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que dans les conditions de la licence Creative Commons « CC BY-NC-SA 4.0 » dite « Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les mêmes Conditions 4.0 »

Il est formellement interdit de recopier intégralement ou partiellement un texte, des photos, le travail d'autrui sans faire référence à la source d'origine.

3.5 Interdiction de la violence et respect d'autrui

Tout comportement jugé injurieux, calomnieux, xénophobe, raciste, diffamatoire, obscène, sexiste, homophobe, menaçant, illégal ou plus généralement considéré comme inacceptable par There is no spoon entraînera immédiatement une procédure disciplinaire et une possible exclusion de la formation et éventuellement une procédure pénale.

Article 5. Règles d'hygiène et de sécurité

Dans le cas où une partie de la formation suivie par les Apprenants se déroulerait hors ligne, dans un établissement physique ou une entreprise dotée d'un règlement intérieur conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et sécurité applicables aux Apprenants seront celles dudit règlement, auquel les Apprenants devront se conformer.